

**L'an deux mille vingt et un, le 4 octobre, le conseil Municipal dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christian PICARD, Maire.**

**Etaient présents :**

PICARD Christian / SAUVAGE Jean-Luc / DELAPORTE Philippe / LUPART Delphine / VALLIENNE Virginie / SERGENT Christophe /LEPERE Gérard / BOUTELEUX Romuald / POUPART Philippe/ RINGARD Christophe / SAROT Michel / DEMONCHY Alexandre.

**Etaient absents(es) :** LAURENT Stéphanie / LAUMON Caroline/ JACQUART Mickaël /

Pouvoir : néant

Secrétaire de séance : LUPART Delphine

**Ouverture de séance à 19H00**

**Ordre du jour :**

- Approbation du Compte rendu du C.M. du 2 septembre 2021
- Délibération :
  - ✓ Pour la pose d'un point lumineux (mât autonome) rue d'En Bas (en vue de signer une convention avec la FDE)
- Point sur l'avancement des démarches entreprises avec l'A.R.S au sujet de la salle polyvalente
- Point sur l'agrément PMI de la MAM (suite à la venue de la PMI le vendredi 24 septembre)
- Nécessité de définir les attributions de Madame VALLIENNE dans sa fonction de référente petite enfance.
- Point sur l'installation future de la fibre optique dans la commune
- Information sur les fonds de concours CCHS concernant la voirie
- Questions diverses

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur PICARD demande l'approbation du conseil afin de signer une nouvelle convention avec le département pour la réfection des futurs trottoirs.

Approbation du Compte rendu du C.M. du 2 septembre 2021
---

Approbation à l'unanimité du compte rendu.

Délibération pour la pose d'un point lumineux rue d'En Bas
--

Monsieur Le Maire explique que la commune a reçu le devis de la FDE pour un montant restant à charge de 3 149.00€.

La commune a la possibilité d'installer un tel équipement car l'endroit est suffisamment éloigné d'une autre source d'alimentation.

Ce point lumineux assurera l'éclairage d'une partie de l'allée qui rejoint la salle polyvalente ainsi que le parking.

Vote à l'unanimité

#### Point sur l'avancement des démarches entreprises avec l'ARS au sujet de la salle polyvalente

Monsieur Le Maire explique que c'est Madame LAURENT qui devait faire ce point mais compte tenu de son absence de dernière minute. Monsieur SAUVAGE fait un résumé des différents échanges par ordre chronologique.

Depuis 2015 le dossier n'est toujours pas clos. La commune doit envoyer un état des équipements installés depuis les premiers échanges. Les services de l'A.R.S. vont revenir faire de nouvelles mesures de décibel car le matériel installé à l'époque n'a pas l'air très performant.

L'ARS est au courant que la commune a demandé un devis à une entreprise spécialisée afin d'installer des équipements supplémentaires permettant de réduire les nuisances sonores.

L'Agence Régionale de Santé n'est pas du tout fermée dans ce dossier. A suivre...

#### Point sur l'agrément PMI de la MAM

Monsieur le Maire explique que Madame CANEL, référente de la PMI est venue visiter la MAM le vendredi 24 septembre dernier.

Elle demande à ce que certains petits travaux concernant la sécurité des enfants soient réalisés (extincteur à déplacer, arrêtes de coins de mur à poser...). Elle a également évoqué la nécessité d'un garage pour les poussettes.

Plusieurs devis pour un même équipement ont été demandés concernant l'aménagement intérieur :

- ✓ L'électroménager, 2 devis : 1712.93 et 1390.00 €,
- ✓ Equipements pour les enfants qui restent dans la MAM, 3 devis :  
17 522.36, 8 060.77 et 11980.92 €

On constate qu'il existe un écart énorme sur les prix alors qu'il s'agit des mêmes produits.

Monsieur POUPART parle du revêtement vert au sol de la MAM (EPDM). La commune a-t-elle des nouvelles ?

Monsieur PICARD explique le litige avec l'entreprise EIFFAGE et le problème de devis concernant l'EPDM (« seulement » 3,5 mètres carré sont à refaire et le devis comprend 20 mètres carrés).

Madame VALLIENNE précise que les Assistantes maternelles qui souhaitent intervenir dans la M.A.M. doivent impérativement avoir obtenu l'agrément de la PMI auparavant. Il y a également le règlement intérieur à finaliser, leurs projets etc.

Le temps de réaliser toutes les démarches, Madame CANEL estime que la M.A.M ne pourra pas ouvrir avant juin 2022.

Compte tenu de l'ouverture reportée, Monsieur SAROT s'interroge concernant l'obtention des subventions.

Un point sera fait lors d'un prochain conseil sur les subventions en cours de régularisation.

Monsieur PICARD évoque les nombreuses démarches que la secrétaire de mairie doit effectuer dans l'instruction des dossiers.

En effet, des demandes de paiements non instruites concernant des dossiers de 2016 entre autres risquent de devenir caduques et nécessitent de rassembler une foule de documents afin que les demandes soient recevables et que les fonds soient récupérables.

#### Nécessité de définir les attributions de Madame VALIENNE dans sa fonction de référente petite enfance

Monsieur le Maire explique au conseil municipal la nécessité de décider des attributions de Madame VALLIENNE (à sa demande).

Le conseil doit dans un premier temps approuver sa fonction.

Elle devra entre autres : trouver un groupe de 3 assistantes maternelles agréées avec un projet abouti auprès de la P.M.I, rencontrer autant que nécessaire la PMI, remettre les devis concernant la MAM et la garderie.

Une délibération sera prise afin de valider les devis (qui seront envoyés en amont aux conseillers afin de leur permettre de les étudier avant le prochain conseil).

#### Point sur l'installation future de la fibre optique dans la commune

Monsieur PICARD explique que c'est Madame LAURENT qui a assisté à la réunion sur ce projet. Malheureusement, elle est absente.

L'installateur demande à la commune une surface importante afin de mettre en place le local nécessaire, de préférence au centre du village.

Le prestataire a demandé au maire de prendre un arrêté municipal afin de les autoriser à commencer à faire les travaux (forage...)

Monsieur PICARD explique que la commune a reçu un courrier ce jour de ORANGE. Pas encore eu le temps de le lire très en détail mais il semblerait que leur demande ne soit pas recevable notamment en matière de prise en charge de coût.

#### Information sur les fonds de concours CCHS concernant la voirie

Monsieur PICARD explique que la commune a reçu de la C.C.H.S. une relance d'impayés concernant des travaux de voirie (2017, 2018, 2019, 2020).

A l'époque, la compétence voirie était attribuée à la communauté de commune et des bons de commandes ainsi que des avenants ont été signés dans les années précitées.

Aujourd'hui, la commune doit verser le solde de certains travaux et régler des acomptes sur ceux n'ayant pas encore fait l'objet de versement.

La secrétaire de mairie a fait des recherches et pointages sur les années antérieures et a rapproché les chiffres trouvés avec ceux de la C.C.H.S.

A ce jour, la mairie doit la somme de 409 746.20 €.

Ces montants n'étant pas connus du conseil municipal actuel, la somme précitée devra être en partie budgétée sur l'année 2022. Une décision modificative devra très prochainement être prise par le conseil afin de

transférer des fonds d'un article à un autre article (opération possible car le budget est voté au chapitre). Ainsi, une partie des impayés pourront être soldés sur 2021.

### Informations diverses

Monsieur PICARD explique qu'il a reçu une lettre de Monsieur OBLIN. Il procède à la lecture de ce courrier au conseil municipal.

Cet administré aura une réponse après la réunion de la commission de la salle polyvalente.

Monsieur PICARD donne la parole à Monsieur SAUVAGE afin qu'il fasse un point sur la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées).

Suite à la réforme des finances publiques, donc le passage en fiscalité professionnelle unique, une partie des recettes fiscales et autres des communes sont maintenant collectées par les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). L'EPCI d'Estrées Mons est la CCHS (Communauté de Commune de la Haute Somme).

Les recettes telles que la CFE (contribution foncière des entreprises), la CVAE (contribution à la valeur ajoutée des entreprises), l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux tels que l'éolien, l'hydraulique...), la TAFNB (taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties) sont encaissées par la CCHS et nous sont réattribuées sous la forme d'une Attribution de compensation dont le montant est fixé pour 4 ans avec une possibilité de réévaluation au terme de cette période.

Les conséquences pratiques pour la commune : les recettes récupérées par la CCHS sont reversées à l'Euro près avec une périodicité mensuelle.

Par contre des compétences changent ou évoluent au niveau de la CCHS. Pour exemple, les charges transférées pour 2021 sont :

- La gestion du Gymnase rue saint Denis à Péronne
- La mobilité de la ville de Péronne dont la charge passe de la ville de Péronne à la CCHS sans contrepartie financière
- Le tiers lieu numérique
- La voirie
- ZAE (zone d'activité Economique : nous n'en avons pas)

Pourquoi ce rappel ce soir ? Car à la prochaine réunion de conseil nous aurons à délibérer sur ces 5 charges transférées. Vous allez recevoir par mail un rapport d'évaluation pour chacune de ces charges transférées.

Les compétences CCHS : la voirie communale extramuros est à la charge exclusive de la CCHS, la voirie communale intramuros passe par la signature d'une convention de fonds de concours (entre la CCHS et la commune)

Autre exemple le fauchage des bordures de chemin extramuros est à la charge de la CCHS.

Le principe : la commune reste commanditaire et paie puis se fait rembourser par la CCHS.

Monsieur SAUVAGE reprecise ensuite ce qu'est le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) suite à une interrogation d'un administré.

Pour information, Monsieur SAUVAGE va faire la demande de classement en petit patrimoine local de certains lieux et édifices afin de pouvoir demander des subventions départementales concernant l'entretien et la conservation, par exemple, de l'oratoire de Saint Cren, la tour de contrôle du terrain d'aviation, l'église...

Il revient ensuite sur la dernière réunion du SIAEP (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable). Le vote d'un nouveau vice-président a eu lieu. Autre information : La SAUR facture une somme d'environ 11 000 € pour effectuer les relevés de compteur mais il n'y a pas de visibilité sur la prestation. Des précisions ont été demandées.

### Questions diverses

P POUPART :

L'entreprise DOUAY vient-elle pour le fauchage ?

Retour sur l'Assemblée Générale d'Inter resto : gros problèmes de qualité des repas pour les enfants ainsi que sur les grammages servis.

Pour information, suite à la perte de chiffre d'affaires dû au COVID, inter resto a répercuté cette perte sur les différents clients.

G LEPERE :

Les flashes aux abords des passages piétons ne s'allument pas.

Le réglage de la vitesse a été programmée, c'est pourquoi les flashes ne s'éclairent pas toujours.

C SERGENT :

Demande si des cailloux peuvent être placés à la place de la terre au niveau de l'arrêt de bus à l'angle de la rue de la Gare afin d'éviter aux passagers de marcher sur ce sol meuble.

Signale un problème d'horaires de départ du bus de l'école d'Estrées Mons, qui doit se faire à 16h32 et se fait plus tard. Conséquence : retard sur la tournée.

V VALLIENNE :

Demande d'administrés : y aura-t-il un arbre de Noël cette année ?

Monsieur BOUTELEUX explique qu'une commission a eu lieu dernièrement mais faute de participants, aucune décision n'a pu être prise. Une autre commission va de nouveau être organisée.

La rue du Brasseur a un lampadaire défectueux visiblement. Ne s'allume pas au bout de la rue.

P DELAPORTE :

Retour sur la commission travaux. L'entreprise GPEV a été retenue concernant la réfection des trottoirs sur la D 1029 de la rue Flament jusqu'à la sortie vers Brie. Un mail a été envoyé spécifiant que leurs tarifs seront stables jusqu'en mai 2022.

Les travaux de la rue des Yeux et des terrains de jeux restent en attente pour le moment.

L'entreprise contactée pour l'installation du portillon afin de bloquer l'accès à la terrasse de la salle polyvalente reste injoignable depuis août.

Retour sur les problèmes de plainte de parents à qui des reproches ont été faits pour stationnement gênant sur le parking du café. Renseignements pris : ce parking est privé et n'appartient pas à la commune.

Volonté d'organiser une brocante sur le terrain du café : faut-il une autorisation ?

JL SAUVAGE :

Un fourgon de location Leclerc a été vu rouler dans les chemins d'Estrées Mons. Il a été suivi mais n'a pas été rattrapé. Par contre, des déchets verts ont été découverts dans un champ et donc déversés par ce fourgon.

La commune va prendre des mesures afin de lutter contre ces dépôts sauvages, avec notamment l'installation de caméra.

M. SAROT : Une voiture stationne depuis un certain temps au 19 route Nationale.

Problème résolu : Monsieur PICARD a déjà fait le nécessaire à la suite d'une demande d'administrée.

C. RINGARD :

Suite au sinistre causé par un engin agricole, l'expert pour le matériel est passé. Pour information, il ne s'agit pas du même expert que pour le poteau France Télécom.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30**

A collection of approximately ten handwritten signatures in blue and black ink, scattered across the lower half of the page. Some signatures are large and stylized, while others are smaller and more compact. The signatures appear to be from various participants in the meeting.